

## Extrait du registre des délibérations Séance du dix neuf Avril deux mil dix sept

L'an deux mil dix-sept et le dix-neuf Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de CHOFFY Patrick Maire.

**Présents** : M. CHOFFY Patrick, Maire, Mmes : LAVANNE Faosat (*arrivée à 20h35*), LEBLOND Valérie, VALLEY Viviane, MM : DRAPPIER Ludovic, LHUILLERY Mickaël, MARTIN Englebert, MORCHOISNE Laurent, PLENOIS Benjamin.

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme MENAGER Véronique à Mme LEBLOND Valérie.

**Absent(s)** : M. AUDINELLE Eric.

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

**Date de la convocation** : 07/04/2017

**Date d'affichage** : 07/04/2017

**Acte rendu exécutoire** après dépôt en Sous-Préfecture le 22/04/2017.

**A été nommée secrétaire** : M. LHUILLERY Mickaël

## SOMMAIRE

### **Réf : 2017 019 - BUDGET PRIMITIF 2017**

#### ***LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,***

- **Vote** le budget primitif 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :  
Section de fonctionnement à 220 760,53€.  
Section d'investissement à 112 570,66€.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### **Réf : 2017 020 - TAUX D'IMPOSITION 2017**

#### ***LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,***

- **DECIDE** de reconduire les taux des quatre taxes d'imposition directes locales pour 2017, soit :
  1. Taxe d'habitation 8,29%
  2. Foncier bâti 20,83%
  3. Foncier non bâti 35,48%

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### **Réf : 2017 021 - BAISSSE DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT**

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le budget du service d'assainissement est excédentaire et que vu la conjoncture actuelle pour les foyers, il est proposé de baisser le prix de la redevance au mètre cube de 0,20€.

Il précise qu'il a été tenu compte des frais de curage de la station en 2018 et éventuellement du réseau de collecte.

#### ***LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,***

- **DECIDE** de fixer le prix de la redevance d'assainissement au 1er janvier 2017 à 0,65€ / mètre cube.
- Le prix de l'abonnement est maintenu à 33€.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**Réf : 2017\_022 - BUDGET PRIMITIF 2017 DU SERVICE ASSAINISSEMENT**  
***LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,***

- **Vote** le budget primitif 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :  
Section d'exploitation à 49 563,47€.  
Section d'investissement à 37 754,44€.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**Réf : 2017\_023 - DEMANDE DE SUBVENTION AU SIERP**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que, suite à la réflexion menée sur l'état de l'éclairage public de Boisseaux, il serait judicieux de continuer le remplacement des lampes et candélabres classiques en mauvais état par des lanternes à Leds plutôt qu'une classique pour réaliser des économies.

Vu le devis établi par la CEGELEC d'un montant de 816,89€HT pour une lanterne à Leds, faible consommation. Considérant qu'une lampe Place de la Mairie est hors service et présente un danger pour la circulation.

***LE CONSEIL MUNICIPAL,***  
***Après en avoir délibéré,***

- **DECIDE** de retenir le devis CEGELEC d'un montant de 816,89€HT.
- **DECIDE** d'inscrire ces travaux au budget 2017.
- **DECIDE** de demander une subvention de 330€ au SIERP.
- **SOLLICITE** l'autorisation de préfinancer ces travaux afin de mettre rapidement en conformité cet éclairage.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**Réf : 2017\_024 - ADMISSION NON-VALEUR**

M. le trésorier de Pithiviers a transmis un état de demande d'admission en non-valeur n° 2699040232. Il correspond à un titre émis sur l'exercice 2011. Il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré les procédures employées. Il convient pour régulariser la situation budgétaire de les admettre en non-valeur.

- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2017 de la commune de Boisseaux au compte 6541.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

**AFFAIRES DIVERSES :**

1. Monsieur le maire communique le courrier de l'E.P.F.L.i relatif à l'adhésion de 4 nouvelles collectivités : CC du Val de Sully, CC du Betz, de la Cléry et de l'Ouagne, CC des terres du val de Loire et CC de berry Loire Puyasaie. Le conseil n'émet aucune objection.
2. Il informe également l'assemblée de son entretien avec Mme Nadaud de la SNCF sur les problèmes d'horaires de train et les trains manquants en allant sur Paris.
3. Il demande aux conseillers de surveiller l'accès au terrain multisports.

En mairie, le 20 avril 2017.  
Le Maire

Patrick CHOFFY